

Le n° BEA est le numéro national délivré à chaque titulaire du baccalauréat français.

- ❖ Il se trouve sur le relevé de notes du baccalauréat si ce dernier a été passé après 1996. Donné au cours du 1^{er} trimestre de terminale (sous le nom de Base Elève Académique, BEA) et a été reproduit sur la « collante », le relevé des notes au baccalauréat.

Il devient INE lorsque l'étudiant s'inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le n° INE ou BEA est un n° à 11 caractères (chiffres et lettres confondus).

- ❖ Vous avez déjà été inscrit(e) dans une université française depuis 1996. Le numéro figure sur votre carte étudiant, ou peut être retrouvé auprès des services de l'université d'inscription.

Vous devez obligatoirement mentionner ce numéro sur le dossier administratif

Si votre dernière inscription en université française est antérieure à 1996 ou que vous êtes un étudiant étranger qui n'a pas un baccalauréat français et qui n'a jamais été inscrit en université ; vous ne possédez ni n° BEA ni n° INE et la faculté vous en attribuera un.